

**VOTRE RELEVÉ DE REVENUS DE VALEURS
MOBILIÈRES AU 30/09/2019**

30588 BB 01739 1/1 003889 0000 100 0123456

**MONSIEUR THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN**

Compte : 4R55812201010

MONTPELLIER

Nous avons le plaisir de vous communiquer votre relevé de revenus de valeurs mobilières au 30/09/2019.

MONTANT NET TOTAL :	13,56 EUR
----------------------------	------------------

HISTORIQUE DES OPERATIONS POUR LA PERIODE DU 01/09/2019 AU 30/09/2019

Date	Code valeur	Désignation	Montant net en Eur (*)	Quantité	Prélèvements en Eur	Crédit d'impôt en Eur
23/09/2019	GB00B03MLX29	ROYAL DUTCH SHELL CL.A Echéance : 23/09/2019 Prix unitaire : 0,36142 EUR	13,56	58	7,40	3,71

* : Montants nets payés en euro ou contre-valeur euro des montants nets payés en devise.

VOTRE RELEVÉ DE REVENUS DE VALEURS MOBILIÈRES AU 30/09/2019 (suite)

MONSIEUR THIBAUT THOMAS

Compte : 4R55812201010
:

REPARTITION FISCALE DES REVENUS CUMULÉS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2019

Fiscalité des revenus	Montant en Eur
Net payé	2 615,33
Revenus soumis à prélèvement libératoire ou retenue à la source	0,00
Prélèvements	
<ul style="list-style-type: none"> ● Prélèvement forfaitaire libératoire ou retenue à la source ● Prélèvements sociaux 	0,00 811,78
Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	
<ul style="list-style-type: none"> ● Revenus éligibles à l'abattement ● Revenus non éligibles à l'abattement <ul style="list-style-type: none"> - Revenus d'obligations et de créances - Autres revenus 	4 719,81 0,00 0,00
Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ayant fait l'objet de prélèvements sociaux	4 719,81
Frais Déductibles	105,72
Prélèvement Forfaitaire et Crédits d'impôt à utiliser	
<ul style="list-style-type: none"> ● Prélèvement Forfaitaire sur revenus imposables ● Crédits d'impôt sur valeurs étrangères ● Crédits d'impôt sur valeurs françaises 	604,14 582,84 0,00
Revenus de Sociétés de capital risque	
<ul style="list-style-type: none"> ● Revenus imposables ● Revenus exonérés 	0,00 0,00
Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	
<ul style="list-style-type: none"> ● Revenus déclarables non imposables ● Revenus non déclarables non imposables 	0,00 0,00

Nous vous remercions de bien vouloir nous signaler toute erreur ou omission éventuelle concernant ce document dans un délai maximum d'un mois suivant sa réception.